

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

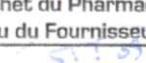
<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 64109	Société : RAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : RASSI, D			
Date de naissance : 16/08/1965			
Adresse : 129 lot Hay Fath casablanca			
Tél. : 0661566363	Total des frais engagés : 153,90 Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	Dr. MOURABBI Mariam Gynécologue Obstétrique Angle Hassan II & El Bassir - SETTAT INPE : 061304390
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	ABousaid IMANE
Nom et prénom du malade :	Age:
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Kyste ovarien / IGB
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

MLPRAS
06 FEV. 2024

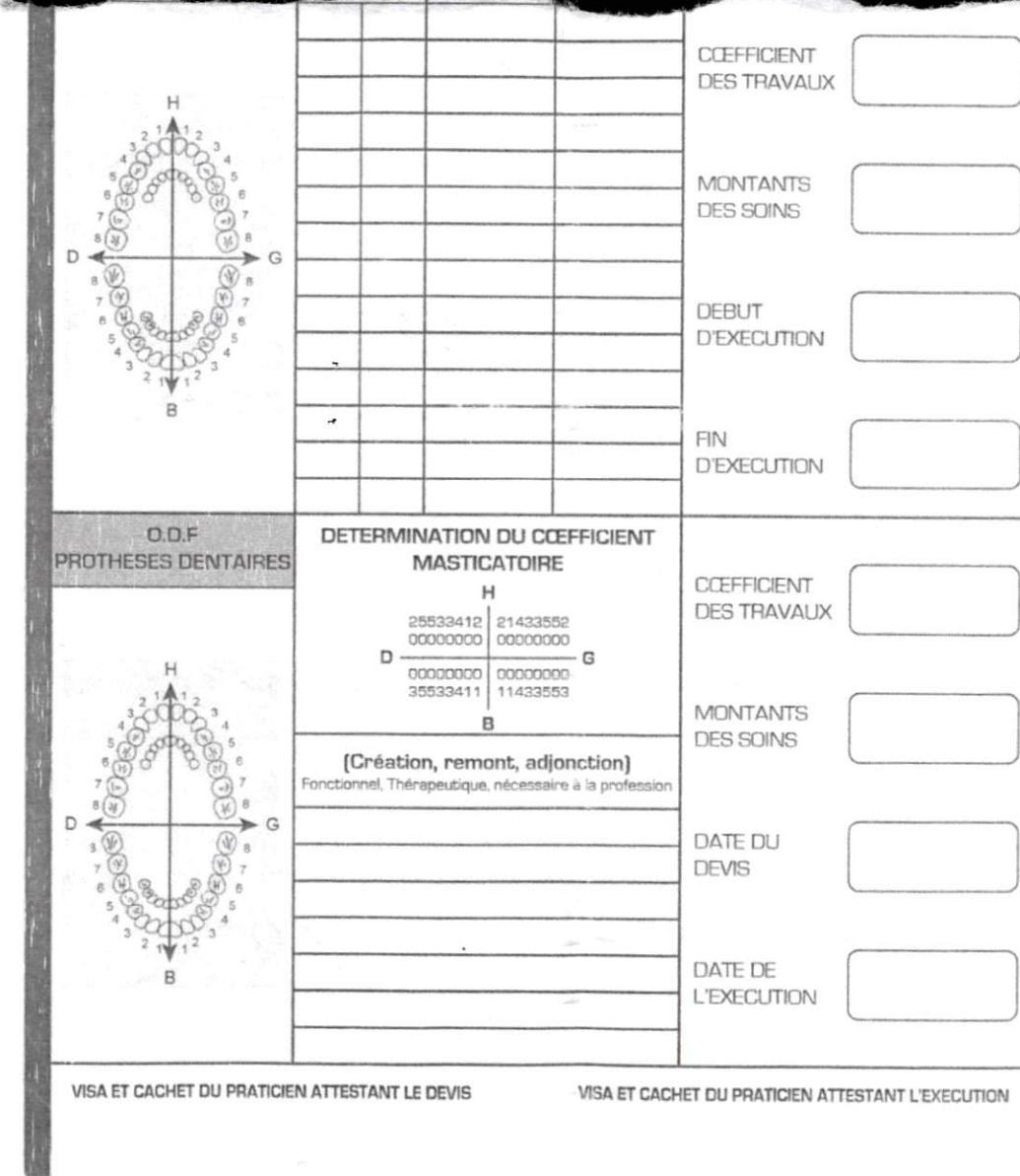
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 06/02/2024 casablanca
 Signature de l'adhérent(e) : 

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 21/05/2024	21/05/2024	253,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

— VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



Dr. Mariam MOURABBIH

Spécialiste en gynécologie obstétrique
Lauréate de la Faculté de Médecine
de Casablanca
Ancienne interne au CHU Ibn Rochd
Casablanca



الدكتورة مريم مربج

أخصائية في أمراض النساء والتوليد
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء
طبيبة داخلية سابقاً بالمركز الاستشفائي
ابن رشد

Nom complet du patient (e) :

ORDONNANCE MÉDICALE

Dr. MOURABBIH
Gynécologie Obstétrique
Immeuble Panorama Center
Angle Hassan II - Basseur
1er Etage - Opt. N°4 - Sétif
44,30

IPLANE Aboubaid
Le : 10/2024



1) Gynéco 30,00
100ml fl 80
30,10

A14130

44,30

2) Gynéco trèce
100ml fl 80
30,10



30,10

3) Endoscopy fl
120fl

Dr. MOURABBIH Mariam
Gynécologie Obstétrique
Immeuble Panorama Center
Angle Hassan II - Basseur
1er Opt. N°4 - Sétif

- Chirurgie gynécologique et Obstétricale • Suivi de grossesse
- Coelioscopie - Coeliochirurgie - Colposcopie - Hystéro



Immeuble Panorama center angle Hassan II

☎ +212 520 555 427 ☎ d

Lot: 23232

À utiliser de préférence avant le: voir Etiquette flacon
PPC: 79,50 DH

Jasmine / 21 cps
Drospirenone/Ethinylestradiol
P.P.V. : 100,00 DH
Bayer S.A.



6 118001 090327



100,00

4) Jasmine 21

F = 253,90 14/5

22/5
Jr. MOURABBIH Mariam
Gynécologie Obstétrique
Centre Panoramia Hassani et El Bassir
El Hassani et El Bassir
1er étage Appt.N° 4 Settat